



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

AQUITAINE

TARIFS REGIONAUX 2013/2014

Tarif Licences du 16.09.2013 au 15.09.2014 (dans le cadre du projet de soutien à la labellisation)

LICENCES PLEIN TARIF	36,50 €
LICENCES TARIF REDUIT	22,10 €

Plein tarif : F.F.N : 20,50 €	Aquitaine : 16 € (dont part fixe reversées aux départements 2,50 €)
Tarif réduit : FFN : 12,30 €	Aquitaine : 9,80 € (dont part fixe reversées aux départements 1,80 €)

Rétrocession aux clubs labellisés :

15 % du montant versé pour la part régionale de la licence (y compris les parts reversées aux départements)

Cette rétrocession sera versée à partir du 16 septembre N+1 pour les licences de la saison N des clubs labellisés au 15/09/N (ou ayant déposé un dossier avant le 15/09/N et validé ultérieurement)

Part variable rétrocédée aux départements :

En plus de la part fixe, la rétrocession d'une part variable du montant de la licence est prévue pour soutenir les départements dans la mise en place des actions figurant sur la convention annuelle signée avec le comité régional. Pour 2013/2014 la somme maximale sera de **0,50 € par licence PT et 0,20 € par licence TR.**

La somme annuelle sera versée à partir du 16/09/N+1 après dépôt des bilans qualitatif et financier.

ABONNEMENT AUX FRAIS DE COMMUNICATION :

- Clubs d'HIVER 220 € *
- Clubs d'ETE 100 € *

* les clubs nouvellement affiliés sont dispensés la première année.

PARTICIPATION DES CLUBS AU FONCTIONNEMENT DU POLE FRANCE JEUNES AQUITAINE

- **CLUBS HORS AQUITAINE** 5 000 € pour la saison 2013/2014 par nageur
- **CLUBS AQUITAINE** 5 000 € pour la saison 2013/2014 par nageur (aide du Comité d'Aquitaine de 1500 €)

PARTICIPATION FORFAITAIRE PAR JOURNEE DE STAGE

Hébergement – Restauration à la charge du Club → 26 € par jour par nageur

Attention ! Les frais de location de piscine et de transport ne sont pas compris dans ce tarif et seront facturés en supplément.

PARTICIPATION AU DEPLACEMENT AUX COMPETITIONS NATIONALES (réservé aux clubs labellisés)

Le Comité participera à hauteur de 300 € par an et par nageur pour la participation de nageurs appartenant à un club labellisé aux compétitions nationales de niveau élite de chaque catégorie d'âge en natation course, natation synchronisée et plongeon.

Cette aide ne sera versée que pour les qualifications à une épreuve individuelle aux compétitions dont la liste sera établie annuellement.

PARTICIPATION A L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION A RESPONSABILITE REGIONALE

Le comité versera 250 € par jour à un club ou un Comité Départemental qui prendra totalement à sa charge (accueil, mise en place du bassin, locaux administratifs ...) l'organisation d'une compétition de natation course à responsabilité régionale.

La liste des clubs concernés sera précisée annuellement.

Ces 250 € seront versés sous forme de bons d'achat pour du matériel sportif.

DROITS D'ENGAGEMENTS NATATION ET NATATION SYNCHRONISEE

Natation : (Clubs annuels)

- **Championnat régional de ½ fond en bassin de 25 m.....gratuit**
- épreuve individuelle et relais5,00 €
- **interclubs jeunes par équipe35,00 €**
- **interclubs TC (meilleure poule régionale)*45,00 €**
- finale régionale Natathlon (pour l'ensemble des 6 épreuves) ..24,00 €
- **journée régionale des jeunes (par équipe) 24,00 €**

**autres poules application du tarif financier du département organisateur*

Natation : (Clubs natation estivale)

- épreuve individuelle..... 3,50 €
- épreuve relais..... 6,50 €
- **épreuve interclubs..... 25,00 € pour 3 équipes + 5€ par équipe supplémentaire**

Natation synchronisée :

- par nageuse 4,00 €
- par ballet 15,00 €

RECOMPENSES DU TROPHEE JEAN REYNAL

Une coupe en argent marquée à son nom récompensera le club vainqueur et sera remise en jeu annuellement. Une coupe sera remise aux trois premiers clubs du classement général accompagnée d'un bon d'achat de 200 € (1^{er}), 150 € (2^{ème}) et 100 € (3^{ème})

FORFAITS

- non déclarés individuels..... 40,00 € (série et/ou finale)
- non déclarés par équipe..... 80,00 €

PENALITE JURY (tous les clubs, présences précisées sur les règlements sportifs)

- **Par réunion, par officiel manquant..... 150,00 €**

BOISSONS DES OFFICIELS

Plafond de remboursement des bouteilles d'eau fournies aux officiels 0,30 €

PENALITE POUR DEPASSEMENT DE TEMPS QUALIFICATIFS

(à l'exception des épreuves Interclubs par équipe et des finales individuelles)

- pour dépassement de temps inférieur à 5 % 2,30 €
- pour dépassement de temps supérieur à 5% 8,50 €

NATATION ESTIVALE

- pour dépassement de temps inférieur à 5 % 2,30 €
- pour dépassement de temps entre 5% et 10% 8,50 €
- pour dépassement supérieur ou égal à 10 % 16,50 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION, FRAIS DE REPRESENTATION

- sur la base du tarif kilométrique de 0,32 €
- les frais de repas étant limités à 18,50 €
- les frais d'hôtel (chambre + petit déjeuner) plafond : 70,00 €

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE D'AQUITAINE DE NATATION

- Pénalité pour non représentation du club 500,00 €